



Proposition du Bureau concernant l'actualisation du calendrier et des résultats escomptés, l'élaboration du projet préliminaire de CA+ de l'OMS et l'établissement des modalités de fonctionnement du groupe de rédaction

Contexte

1. Conformément au paragraphe 3 du rapport de la deuxième réunion de l'organe intergouvernemental de négociation chargé de rédiger et de négocier une convention, un accord ou un autre instrument international de l'OMS sur la prévention, la préparation et la riposte face aux pandémies (ci-après dénommé « organe de négociation ») (document A/INB/2/5), le Bureau de l'organe de négociation s'est engagé à proposer des révisions au calendrier et aux résultats escomptés (figurant dans le document A/INB/1/6 Rev.1) pour examen par l'organe de négociation à sa troisième réunion. En outre, dans ce rapport de la deuxième réunion, l'organe de négociation est convenu d'examiner la voie à suivre, y compris l'élaboration du projet préliminaire et des modalités applicables au groupe de rédaction.

Proposition du Bureau de l'organe de négociation concernant la voie à suivre pour l'élaboration du projet préliminaire de CA+ de l'OMS

2. La proposition du Bureau contenue dans le présent document tient compte des progrès louables accomplis à ce jour par l'organe de négociation, notamment l'identification de la disposition de la Constitution de l'OMS au titre de laquelle l'instrument devrait être adopté, comme convenu à la deuxième réunion de l'organe de négociation, ainsi que des contributions importantes apportées par les États Membres et les parties prenantes concernées pendant la période intersessions précédant la troisième réunion de l'organe de négociation, sur lesquelles s'est appuyée l'élaboration du projet préliminaire conceptuel.

3. À propos de l'élaboration du projet préliminaire, le Bureau propose de faire progresser le projet préliminaire conceptuel en s'appuyant sur les interventions des États Membres et des parties prenantes concernées lors de la troisième réunion de l'organe de négociation. Le Bureau fournirait ensuite un document actualisé, tenant compte de ces contributions, à l'organe de négociation avant sa quatrième réunion ; il s'agirait du « projet préliminaire » de l'instrument dont l'objet serait de faciliter les négociations tout en gardant à l'esprit à la fois le principe selon lequel « rien n'est convenu tant que tout n'est pas convenu » et le fait que le projet préliminaire resterait un « document évolutif ».

Proposition du Bureau de l'organe de négociation concernant le groupe de rédaction et les modalités de travail connexes de l'organe de négociation

4. Compte tenu du mandat énoncé au paragraphe 5) de la décision SSA2(5), selon lequel l'organe de négociation soumet ses conclusions à l'examen de la Soixante-Dix-Septième Assemblée mondiale de la Santé, et fait un rapport d'étape à la Soixante-Seizième Assemblée mondiale de la Santé, le Bureau est conscient du peu de temps dont il dispose pour faire avancer les négociations. Les modalités générales suivantes sont par conséquent proposées à l'examen de l'organe de négociation à sa troisième réunion :

- i) les réunions futures de l'organe de négociation seront, dans la mesure du possible, programmées de manière à offrir la possibilité d'augmenter le nombre de jours consécutifs consacrés aux réunions de l'organe de négociation ;
- ii) les sessions de l'organe de négociation s'ouvriront et se clôtureront par une séance plénière afin de permettre la participation de tous les États Membres et parties prenantes concernées. Conformément à la pratique antérieure, l'organe de négociation adoptera de brefs comptes rendus de ses réunions.

Groupe de rédaction

- iii) Une fois créé, le groupe de rédaction se réunira immédiatement après la séance d'ouverture de la réunion plénière de l'organe de négociation et clôturera ses travaux avant que ne débute la séance de clôture de la réunion de l'organe de négociation.
- iv) Seuls les États Membres^{1,2} participent au groupe de rédaction, à moins que l'organe de négociation n'en décide autrement.
- v) Lors des réunions du groupe de rédaction, l'interprétation sera assurée dans les six langues officielles de l'OMS. Les réunions du groupe de rédaction seront présidées par un ou plusieurs membres du Bureau, selon ce que déterminera le Bureau de l'organe de négociation, à moins que l'organe de négociation n'en décide autrement.
- vi) Aux fins de l'examen par l'organe de négociation, l'objectif du groupe de rédaction serait de faire avancer les négociations au moyen d'un texte clair et de solutions de compromis, en tenant largement compte des processus similaires de négociation d'instruments internationaux engagés sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies et de ses institutions, tels que les négociations de la Convention-cadre pour la lutte antitabac et du Règlement sanitaire international (2005) menées par l'OMS.
- vii) Le président du groupe de rédaction fournira des textes clairs et des solutions de compromis lors de la séance de clôture de chaque réunion de l'organe de négociation.

5. Ces modalités générales de création et de fonctionnement du groupe de rédaction de l'organe de négociation pourraient être approuvées par l'organe de négociation à sa troisième réunion. S'il en était ainsi convenu, la première réunion du groupe de rédaction pourrait être convoquée lors de la quatrième

¹ En vertu du texte adopté par la Première Assemblée mondiale de la Santé le 21 juillet 1948, ce terme doit être compris comme incluant les Membres associés dans l'organe de négociation.

² Et, le cas échéant, les organisations d'intégration économique régionale.

réunion de l'organe de négociation et à chaque réunion ultérieure de l'organe de négociation, et les rapports de réunion pourraient en rendre compte. Le Bureau note également qu'outre la création d'un groupe de rédaction, l'organe de négociation pourrait, s'il en décidait ainsi, créer un ou plusieurs groupes de travail ; l'organe de négociation pourrait par exemple décider de créer un groupe de travail sur un sujet technique particulier (y compris, s'il le juge approprié, avec la contribution d'experts et de parties prenantes concernées) avant que le sujet soit abordé dans le groupe de rédaction.

6. Une version actualisée du calendrier et des résultats escomptés figurent en annexe au présent document pour examen. La version finale actualisée du calendrier et des résultats escomptés sera affichée sur le site Web de l'organe de négociation.

ANNEXE

**ACTUALISATION DU CALENDRIER ET DES RÉSULTATS ESCOMPTÉS
À COMPTER DE LA TROISIÈME RÉUNION DE L'ORGANE DE NÉGOCIATION**

Calendrier	Réunions et résultats escomptés
5-7 décembre 2022	Troisième réunion de l'organe de négociation <u>Résultats escomptés :</u> <ul style="list-style-type: none"> – examen d'un projet préliminaire conceptuel de CA+ de l'OMS – discussion concernant la voie à suivre, y compris : <ul style="list-style-type: none"> • élaboration du projet préliminaire de CA+ de l'OMS • élaboration des modalités applicables au groupe de rédaction
30 janvier-7 février 2023	Conseil exécutif : cent cinquante-deuxième session
27 février-3 mars 2023	Quatrième réunion de l'organe de négociation et réunions du groupe de rédaction <u>Résultats escomptés :</u> <ul style="list-style-type: none"> – présentation du projet préliminaire de CA+ de l'OMS – création d'un groupe de rédaction <ul style="list-style-type: none"> • attribution des points à traiter par le groupe de rédaction
3-6 avril 2023	Cinquième réunion de l'organe de négociation et suite des réunions du groupe de rédaction <u>Résultats escomptés :</u> <ul style="list-style-type: none"> – rédaction d'un rapport d'étape destiné à la Soixante-Seizième Assemblée mondiale de la Santé – progrès vers un consensus sur le texte du CA+ de l'OMS
21-30 mai 2023	Soixante-Seizième Assemblée mondiale de la Santé
12-16 juin 2023	Poursuite des travaux du groupe de rédaction <u>Résultats escomptés :</u> <ul style="list-style-type: none"> – progrès vers un consensus sur le texte du CA+ de l'OMS
17-21 juillet 2023	Sixième réunion de l'organe de négociation et suite des réunions du groupe de rédaction <u>Résultats escomptés :</u> <ul style="list-style-type: none"> – examen des travaux du groupe de rédaction – progrès vers un consensus sur le texte du CA+ de l'OMS
Fin août à fin octobre	Comités régionaux
6-10 novembre 2023	Poursuite des travaux du groupe de rédaction <u>Résultats escomptés :</u> <ul style="list-style-type: none"> – progrès vers un consensus sur le texte du CA+ de l'OMS

Calendrier	Réunions et résultats escomptés
4-6 décembre 2023	Septième réunion de l'organe de négociation <u>Résultats escomptés :</u> <ul style="list-style-type: none"> – progrès vers un consensus sur le texte du CA+ de l'OMS – grandes lignes du rapport final destiné à la Soixante-Dix-Septième Assemblée mondiale de la Santé
19 février-1 ^{er} mars 2024 (marathon de 2 semaines)	Huitième réunion de l'organe de négociation et suite des réunions du groupe de rédaction <u>Résultats escomptés :</u> <ul style="list-style-type: none"> – progrès vers un consensus sur le texte du CA+ de l'OMS – établissement du rapport final destiné à la Soixante-Dix-Septième Assemblée mondiale de la Santé
18-29 mars 2024 (marathon de 2 semaines)	Neuvième réunion de l'organe de négociation et suite des réunions du groupe de rédaction <u>Résultats escomptés :</u> <ul style="list-style-type: none"> – texte consensuel du CA+ de l'OMS – mise au point finale du rapport destiné à la Soixante-Dix-Septième Assemblée mondiale de la Santé
Mai 2024	Soixante-Dix-Septième Assemblée mondiale de la Santé

= = =